

Paris, le 16 octobre 2020

Jamais deux sans trois : un enlèvement intenable dans le conflit d'intérêts

C'est en pleine crise institutionnelle dénoncée depuis plusieurs semaines par l'ensemble de la magistrature, jusqu'aux plus hauts magistrats, dont l'indépendance est rudement - et salement - mise à mal aux mépris des principes constitutionnels, que les révélations de *Médiapart* d'hier soir éclatent, rendent public un nouveau mélange des genres et mettent à nu Eric Dupond-Moretti, décidément en croisade contre les juges anti-corruption.

Ancien plaignant contre le parquet national financier (PNF), fidèle ami d'un prévenu (Maître Thierry Herzog) dans l'affaire Bismuth, c'est désormais en qualité d'ancien avocat d'un plaignant contre un magistrat, que le ministre se fourvoie dans un nouveau conflit d'intérêts.

Les journalistes de *Médiapart* révèlent en effet qu'Eric Dupond-Moretti, trois semaines après sa nomination, a demandé l'ouverture d'une enquête administrative à l'encontre du juge Edouard Levraut, qui s'est fait connaître dans une affaire de lutte anti-corruption à Monaco, contre lequel l'un de ses anciens clients a porté plainte pour violation du secret de l'instruction et contre lequel Eric Dupond-Moretti avait à l'époque publiquement fulminé en lui reprochant de s'être exprimé dans un reportage sur cette enquête sensible mettant en cause son client, l'ex-directeur de la police judiciaire monégasque.

Après la « clique de barbouzes » du PNF, c'est au tour du « cow-boy » de l'instruction à Monaco de faire les frais des expéditions punitives d'Eric Dupond-Moretti. Quelle sera la prochaine cible ?

D'après cet article, ce n'est que « tout récemment » qu'Eric Dupond-Moretti s'est déporté du dossier au profit du Premier ministre à la suite des alertes du juge Edouard Levraut auprès de l'Inspection générale de la justice concernant cette situation objective de conflit d'intérêts. Avec l'enquête administrative contre trois magistrats du PNF, nous en sommes donc déjà à deux déports. Quel sera le prochain ?

Dès le jour de sa nomination, nous demandions à Eric Dupond-Moretti de clarifier sa situation afin d'éviter les dérives et les blocages institutionnels qui s'accumulent dangereusement aujourd'hui. Mais depuis lors, le ministre nie toute difficulté, vociférant qu'il « n'est ni juge ni partie » malgré la clarté des faits et des interférences en jeu et malgré les déports concédés ensuite, tandis que le Premier ministre n'a toujours pas répondu à notre récente demande de rendez-vous afin de connaître l'étendue des déports, qu'ils soient actés ou envisagés. Silence radio également du côté du Président de la République que nous avons saisi, avec l'USM, en tant que garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, pour mettre fin à ces atteintes graves à l'indépendance de la justice et à la séparation des pouvoirs.

Qui arrêtera le justicier Eric Dupond-Moretti dont l'aversion contre les magistrats, qui ont eu l'indélicatesse par le passé d'enquêter contre ses cercles, annihile toute conduite démocratique que l'on est pourtant tous en droit d'attendre d'un garde des Sceaux ?